

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2024-288

Conseil communautaire du 26 juin 2024

OBJET : Approbation du projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Floure avant enquête publique

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 25
Date de convocation : 20 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, AUDIER Christian, BANQUET Régis, BARLAUD Ludovic, BEDOS Xavier, BELMAS Jean-Claude, BERARD Serge, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIZOT Jean-Louis, BOUTALEB Nahima, BUSTO Claude, CAMBON Didier, CARBONNEL Didier, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CHESA Isabelle, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FAU Philippe, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARRAT Gérard, LARROUX Morgane, LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, SIRE Bernadette (suppléante de LUCET Charles), MAGRO Christian, TENA Richard (suppléant de MARTEL Jean), MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, DE CARVALHO RABACA VALENTE Acacio (suppléant de MICHEAU Pierre), MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, MONTAGNÉ Edgar, MONTUSSAC Marie-Aude, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PISTRE Jean-Claude, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, PUGINIER Sébastien (suppléant de RABOUL Geneviève), RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SALIEGE Georges, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel, ZORZETTO Claude.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs AGUILHON Jean-Louis (pouvoir à BEDOS Xavier), ALBAREL Arnaud (pouvoir à CHESA Isabelle), ARNAUD Magali (pouvoir à BANQUET Régis), AUDIER Jean-Bernard, BARDOU Magali (pouvoir à LEUBA Robert), BARTHES Any (pouvoir à GODEFROY Liliane), BIGOT Xavier (pouvoir à BELMAS Jean-Louis), BONNET André (pouvoir à COMBETTES Roland), BUSQUE Emile (pouvoir à MASCARAQUE Thierry), BUSTOS David (pouvoir à CAMBON Didier), CARVAJAL Toni (pouvoir à FAU Philippe), CLERGUE Philippe (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), DELAUR Gilles (pouvoir à VALLIERE Pascal), DENUX Monique (pouvoir à LARRAT Gérard), DOUTRES Annie (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), DUCLOS Bernadette (pouvoir à DHOMPS Fabrice), GASC Laurence (pouvoir à FLAMANT Lucien), GINIES Alain (pouvoir à PEANY Christine), KERRINCKX Dominique (pouvoir à MONTAGNÉ Edgar), LAREDJ Yazid (pouvoir à ZORZETTO Claude), LETAO Elodie (pouvoir à MONTUSSAC Marie-Aude), PITON Yolande (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), POISSY Stéphane, SAÏSSET Jean-François (pouvoir à YAGUES Bernard), SCHMITH Patrick (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), TRIAY Emilie (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), TURCHETTO Aurélien (pouvoir à ICHE Daniel), BLASQUEZ Lélis.

69

Absents : Madame et Messieurs DELGADO Fernand, JULIEN Ingrid, LAURET Bernard, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PERALLON Jacques, SIE Didier.

Monsieur Philippe FAU est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article L2224-10 du CGCT, Carcassonne Agglo doit délimiter, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Carcassonne Agglo dispose de la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2009 et à récupérer la gestion de cette compétence sur la commune de Floure en 2017. A ce titre, elle a lancé un schéma directeur d'assainissement, élaboré par le bureau d'étude OTEIS, sur la commune de Floure.

Cette étude, finalisée en 2023, a permis :

- D'effectuer un diagnostic des réseaux publics d'assainissement des eaux usées et de la station d'épuration ;
- D'établir un programme de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement ;
- De définir, en lien avec les perspectives d'évolution de la commune, un zonage d'assainissement.

Les caractéristiques de ce zonage d'assainissement, ci-annexé, sont les suivantes :

- Les habitations du bourg raccordées au réseau d'assainissement de la commune de Floure resteront incluses dans le zonage de l'assainissement ainsi que les secteurs dans les zones à urbaniser (AU) du PLU au droit du réseau d'assainissement;
- Le reste du territoire communal (habitats diffus et/ou éloignés du réseau d'assainissement et/ou dont le coût de raccordement est disproportionné pour la collectivité) restera en assainissement non collectif et donc en dehors du zonage de l'assainissement collectif ;

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'ambition 1 : un territoire sobre et durable et l'objectif 3 : veiller sur l'eau, l'air et les ressources pour préserver les capacités du territoire pour les générations futures du Projet de territoire de Carcassonne Agglo.

Vu l'avis favorable/défavorable de la commission « transitions énergétiques » réunie le 10 juin 2024.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	118	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	118	
Pour :	118	
Contre :	0	

70

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projet de zonage d'assainissement pour la commune de Floure ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique prévue à l'article R123-11 du code de l'urbanisme en vue de valider le zonage d'assainissement ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20240626-DCC-2024-288-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024
Publication : 02/07/2024